

Société de commissariat aux comptes
3 rue du Docteur Charles-Gabriel PRAVAZ
69110 SAINTE FOY LES LYON

Centre social Vivre en Haut Beaujolais
Association loi 1901

327 Montée des Esses
Monsols
69860 DEUX-GROSNEs

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels (exercice clos le 31 décembre 2025)

A l'attention des adhérents du centre social Vivre en Haut du Beaujolais,

I. OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association centre social Vivre en Haut du Beaujolais relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II. FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

III. OBSERVATIONS

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n° 2023-03 exposées dans l'annexe des comptes annuels au chapitre « Changements comptables ».

IV. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Nous nous sommes particulièrement attachés à vérifier :

- La concordance des subventions d'exploitation, concours publics et autres contributions financières accordées à l'association avec les éléments contractuels et le rattachement au bon exercice.
- L'estimation des prestations de services de la Caisse d'Allocations Familiales.

V. VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

VI. RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT DE L'ASSOCIATION RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

VII. RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Sainte Foy Les Lyon, le 14 avril 2026

Grégory ROJKOFF

✓ Certifié par  yousign

Le Commissaire aux comptes

2S AUDIT

Grégory ROJKOFF

BILAN

Actif	Du 01/01/2025 au 31/12/2025			31.12.2024
	Brut	Amort	Net	Total
FRAIS D'ETABLISSEMENT (1)				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	7 596.20	7 596.20		
FRAIS DE DEVELOPPEMENT				
DONATIONS TEMPORAIRES D'USUFRUIT				
CONCES. BREVETS LICENCES LOGICIELS DROITS & VAL SIMILAIRES	7 596.20	7 596.20		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES EN COURS, AVANCES ET ACOMPTES				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	116 859.09	116 859.08	0.01	985.10
TERRAINS				
CONSTRUCTIONS				
INSTALLATION TECHNIQUE, MAT ET OUTILLAGE INDUS.	116 859.09	116 859.08	0.01	985.10
IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS, AVANCES ET ACOMPTES				
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
PARTICIPATIONS				
CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS				
AUTRES TITRES IMMOBILISES				
PRETS				
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE (2)	124 455.29	124 455.28	0.01	985.10
STOCKS ET EN-COURS				
CREANCES D'EXPLOITATION	131 258.25		131 258.25	123 603.85
CREANCES CLIENTS, USAGERS ET COMPTES RATTACHES	133.28		133.28	206.00
CREANCES RECUES PAR LEGS ET DONATIONS				
AUTRES CREANCES	130 422.19		130 422.19	121 282.18
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	702.78		702.78	2 115.67
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME ET JETONS DETENUS				
DISPONIBILITES	76 684.79		76 684.79	98 404.64
TOTAL ACTIF CIRCULANT (3)	207 943.04		207 943.04	222 008.49
FRAIS D'EMISSION DES EMPRUNTS (4)				
PRIMES DE REMBOURSEMENTS DES OBLIGATIONS / EMPRUNTS (5)				
ECART DE CONVERSION ACTIF (6)				
TOTAL GENERAL	332 398.33	124 455.28	207 943.05	222 993.59

BILAN

Passif	31/12/2025 Montant	31.12.2024 Total
FONDS PROPRES		
FONDS PROPRES SANS DROIT DE REPRISE		
FONDS PROPRES STATUTAIRES		
FONDS PROPRES COMPLEMENTAIRES		
FONDS PROPRES AVEC DROIT DE REPRISE		
FONDS PROPRES STATUTAIRES		
FONDS PROPRES COMPLEMENTAIRES		
ECART DE REEVALUATION		
RESERVES		
RESERVES STATUTAIRES OU CONTRACTUELLES		
RESERVES POUR PROJET DE L'ENTITE		
AUTRES RESERVES		
REPORT A NOUVEAU	92 952.21	121 027.60
EXEDENT OU DEFICIT DE L'EXERCICE	527.90	-28 075.39
SITUATION NETTE (1)	93 480.11	92 952.21
AUTRES FONDS		
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		
PROVISIONS REGLEMENTEES		
TOTAL AUTRES FONDS (2)		
TOTAL FONDS PROPRES (1 + 2)	93 480.11	92 952.21
FONDS REPORTEES LIES AUX LEGS ET DONATIONS		
FONDS DEDIES		12 485.72
TOTAL FONDS REPORTEES ET DEDIES (3)		12 485.72
PROVISIONS POUR RISQUES		
PROVISIONS POUR CHARGES	40 005.95	36 544.46
TOTAL PROVISIONS (4)	40 005.95	36 544.46
DETTES		
DETTES FINANCIERES		
EMPRUNTS OBLIGATAIRES ET ASSIMILES (TITRES ASSOCIATIFS)		
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES D'ETABLISSEMENTS DE CREDIT		
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERS		
DETTES D'EXPLOITATION		
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	8 025.81	8 903.86
DETTES DES LEGS OU DONATION		
DETTES FISCALES ET SOCIALES	66 431.18	72 107.34
DETTES DIVERSES		
DETTES SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES		
AUTRES DETTES		
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE		
TOTAL DETTES (5)	74 456.99	81 011.20
ECARTS DE CONVERSION PASSIF (6)		
TOTAL GENERAL	207 943.05	222 993.59

COMPTE DE RESULTAT

Sélection période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Toutes les écritures

	Du 01/01/2025 au 31/12/2025		31.12.2024
	Montant	Total	Total
PRODUITS D'EXPLOITATION			
COTISATIONS	3 115.00		3 505.00
VENTES DE BIENS			
DONT VENTES DE DONS EN NATURE			
VENTES DE PRESTATIONS DE SERVICE	272 186.80		287 152.38
DONT PARRAINAGES			
VENTES DE BIENS ET SERVICES		272 186.80	287 152.38
CONCOURS PUBLICS ET SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	214 095.39		253 099.78
VERSEMENT. DES FONDATEURS OU CONSOMMAT. DOTATION CONSOMPT.			
RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	1 079.72		1 426.00
DONS MANUELS	1 079.72		1 426.00
MECENATS			
LEGS, DONATIONS ET ASSURANCES-VIE			
CONTRIBUTIONS FINANCIERES			
PRODUITS DE TIERS FINANCEURS		215 175.11	254 525.78
REPRISES / AMORT., DEPRECIAT. PROV.			14 498.50
PRODUITS DES CESSIONS D'IMMO. INCORPORELLES ET CORPORELLES			
UTILISATIONS DES FONDS DEDIES	12 485.72		24 863.28
AUTRES PRODUITS	2 550.37		1 627.53
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (1)		505 513.00	586 172.47
CHARGES D'EXPLOITATION			
ACHATS DE MARCHANDISES			
VARIATION DE STOCK			
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	115 781.81		165 539.62
AIDES FINANCIERES			
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	7 491.61		8 715.84
SALAIRES	288 525.17		319 156.12
COTISATIONS SOCIALES	89 623.73		101 830.25
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX DEPRECIATIONS	985.09		6 923.96
DOTATIONS AUX PROVISIONS	3 461.49		3 264.16
VALEURS COMPTABLES DES IMMO. INCORP. ET CORPORELLES CEDEES			
REPORTS EN FONDS DEDIES			12 485.72
AUTRES CHARGES	808.56		96.75
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (2)		506 677.46	618 012.42
RESULTAT D'EXPLOITATION (1-2)		-1 164.46	-31 839.95

COMPTE DE RESULTAT

	Du 01/01/2025 au 31/12/2025		31.12.2024
	Montant	Total	Total
PRODUITS FINANCIERS			
DE PARTICIPATION			
D'AUTRES VALEURS MOBILIERES ET CREANCES DE L'ACTIF IMMOBILISE			
AUTRES INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	1 692.36		2 368.69
REPRISES SUR DEPRECIATIONS ET PROVISIONS			
DIFFERENCES POSITIVES DE CHANGE			
PRODUITS DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES CEDEES			
PRODUITS NETS SUR CESSIONS DE VMP ET D'INSTRUMENTS DE TRESO.			
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (3)		1 692.36	2 368.69
CHARGES FINANCIERES			
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, AUX DEPRECIATIONS ET AUX PROVISIONS			
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES			
DIFFERENCES NEGATIVES DE CHANGE			
VALEURS COMPTABLES DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES CEDEES			
CHARGES NETTES SUR CESSIONS DE VMP ET D'INSTRUMENTS DE TRESO.			
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES (4)			
RESULTAT FINANCIER (3-4)		1 692.36	2 368.69
RESULTAT COURANT avant impôts (1-2+3-4)		527.90	-29 471.26
PRODUITS EXCEPTIONNELS (5)			1 395.87
CHARGES EXCEPTIONNELLES (6)			
RESULTAT EXCEPTIONNEL (5-6)			1 395.87

COMPTE DE RESULTAT

	Du 01/01/2025 au 31/12/2025		31.12.2024
	Montant	Total	Total
PARTICIPATION DES SALAIRES AUX RESULTATS (7)			
IMPOTS SUR LES BENEFICES (8)			
TOTAL DES PRODUITS (1+3+5)		507 205.36	589 937.03
TOTAL DES CHARGES (2+4+6+7+8)		506 677.46	618 012.42
SOLDE CREDITEUR = BENEFICE		527.90	
SOLDE DEBITEUR = PERTE			28 075.39
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
DONS EN NATURE			
PRESTATION EN NATURE	36 505.71		31 651.02
BENEVOLAT			
TOTAL CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		36 505.71	31 651.02
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
SECOURS EN NATURE			
MISES A DISPOSITION GRATUITE DE BIENS	36 505.71		31 651.02
PRESTATION EN NATURE			
PERSONNEL BENEVOLE			
TOTAL CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		36 505.71	31 651.02

COMPTE DE RESULTAT

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES PAR NATURE

Répartition par nature de charges			Répartition par nature de ressources		
TOTAL (871)		0.00	871	Prestations en nature	
861	Mises à disposition gratuite de biens		871500	Prest.natures VILLE: contrepartie 86....	36 505.71
861300	Mise à disposition gratuite de locaux	36 505.71	TOTAL (861)		36 505.71
Total charges contributions volontaires		36 505.71	Total produits contributions volontaires		36 505.71

Sommaire

1.	FAITS SIGNIFICATIFS, REGLES ET METHODES COMPTABLES	1
1.1.	Faits significatifs	1
1.2.	Règles et méthodes comptables	2
2.	NOTES SUR LE BILAN	4
2.1.	Les immobilisations.....	4
2.2.	Les charges à payer.....	4
2.3.	Les charges constatées d'avance.....	4
2.4.	Les créances et les dettes.....	5
2.5.	Les fonds propres	6
2.6.	Les subventions d'investissement	6
2.7.	Les provisions	7
2.8.	Les fonds dédiés.....	7
2.9.	Les produits à recevoir	8
3.	NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT	8
3.1.	Le comparatif des résultats	8
3.2.	Les subventions d'exploitation et prestations de services CAF du Rhône et MSA	9
3.3.	Le résultat exceptionnel	11
3.4.	Les cotisations.....	11
3.5.	Les contributions volontaires : état des mises à disposition.....	12
4.	AUTRES INFORMATIONS.....	12
4.1.	L'effectif moyen	12
4.2.	Fiscalité	12
4.3.	Rémunération des dirigeants	12
4.4.	Honoraires du Commissaire aux comptes	12

PRÉSENTATION VHB

Ces comptes concernent une association conforme à la loi du 1er juillet 1901.

Les ressources de l'association sont constituées essentiellement de subventions publiques et de participations des usagers.

L'exercice a une durée de 12 mois couvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Objet social de l'Association :

L'Association a pour objectif, sur le Haut Beaujolais et la Haute Azergues, de susciter, concevoir, piloter et animer un projet de développement local à caractère social, culturel, humain et économique.

L'Association a aussi pour mission de gérer les moyens humains, matériels et financiers utiles à la réalisation de ce projet.

Les différentes actions de l'Association favorisent le maintien et le développement de la vie en milieu rural ; il s'agit de :

- renforcer le lien social et la solidarité pour lutter contre l'isolement et l'exclusion,
- favoriser les initiatives individuelles et collectives par la participation et la prise de responsabilité,
- développer les relations intergénérationnelles et de proximité afin de favoriser les échanges de savoirs et les apprentissages,
- s'engager dans une démarche démocratique et susciter des pratiques citoyennes,
- s'inscrire dans une dynamique globale de l'action sociale aux côtés d'autres partenaires.

Pour ce faire, l'association gère un Centre Social qui :

- met en place des activités tout public
- accueille, informe et oriente
- accompagne les projets collectifs des habitants
- anime le partenariat

Une équipe de salariés et de bénévoles gère et anime le Centre Social, en partenariat et en itinérance.

1. FAITS SIGNIFICATIFS, REGLES ET METHODES COMPTABLES

1.1. Faits significatifs

Le compte de résultat n'est pas déficitaire du fait du versement de la subvention exceptionnelle de la CAF (FAE) qui est versée aux structures en difficulté et dont le montant correspond à 50 % de N-1.

La masse salariale globale est en baisse pour différentes raisons :

- moins de salariés qu'en 2024 (plus d'animatrice de RPE dans le Haut-Beaujolais, la prestation ménage est entièrement sous-traitée, pas de remplacement avec tuilage comme en 2024)

- arrêt maladie de 3 mois de la secrétaire-comptable qui n'a pas été remplacée poste pour poste
- exonération de cotisations sociale pour le poste Jeunesse dans le cadre du dispositif ZRR, avec rétroactivité sur 6 mois en 2024.

Augmentation des tarifs des accueils de loisirs et activités retraités.

Des subventions en baisse (FNDVA, CCSB, FPT).

1.2. Règles et méthodes comptables

PRINCIPES ET CONVENTIONS GENERALES

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborées et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général et en conformité avec le plan comptable CAF.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2022-06 et 2023-03 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments de l'actif est la méthode des coûts historiques.

Immobilisations

Durée et mode usuels d'amortissement		
Immobilisations	Durée	Mode
Logiciels	3 ans	Linéaire
Matériel d'activités	3 à 10 ans	Linéaire
Matériel de transport	5 ans	Linéaire
Matériel de bureau	3 à 10 ans	Linéaire
Matériel informatique	2 à 3 ans	Linéaire
Mobilier de bureau	2 à 10 ans	Linéaire

La durée d'usage est utilisée pour déterminer le plan d'amortissement des immobilisations incorporelles et corporelles, conformément à l'article 214-13 du PCG.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat, frais accessoires, et frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Elles font l'objet d'une analyse individuelle du risque de non-recouvrement et sont dépréciées par voie de provision pour en tenir compte.

Contributions volontaires en nature

Elles sont valorisées à partir des documents transmis par les communes et les Communautés de Communes.

Elles correspondent à des valeurs locatives pour les locaux.

CHANGEMENTS COMPTABLES

L'application du règlement ANC 2023-03 a conduit à enregistrer des changements de méthodes comptable, avec impact sur différents postes. Le détail significatif de l'application prospective de cette nouvelle réglementation figure ci-dessous.

- Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat.
 - o En 2025, comptabilisation en résultat d'exploitation (ligne « concours publics et subventions » du compte de résultat).
 - o En 2024, comptabilisation en résultat exceptionnel (ligne « Sur opération de gestion » du compte de résultat)
- Suppression des transferts de charges.
 - o Les remboursements des frais de personnel (Indemnité journalière Sécurité Sociale, prévoyance, remboursement formations) sont comptabilisés au crédit des charges du personnel.
 - o Les refacturations de personnel ou de frais sont comptabilisés en ventes de prestations de services.
 - o Les remboursements d'assurance sont comptabilisés en autres produits.
- Formation du personnel.
 - o En 2025, comptabilisation sur la ligne « Charges sociales » du compte de résultat.
 - o En 2024, comptabilisation sur la ligne « Autres achats et charges externes » du compte de résultat.

Postes	Année 2025	Année 2024
Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat	0	1002.57
Transfert de charges		
- Remboursement de formation du personnel	3934.00	5748.94
- Remboursements d'assurance		6987.74
Formation du personnel	5304.12	6583.32

2. NOTES SUR LE BILAN

2.1. Les immobilisations

Tableau des immobilisations				
	Début d'exercice	Acquisitions	Diminutions	Fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	7 596			7 596
Immobilisations corporelles	116 859			116 859
Immobilisations financières				0
TOTAL	124 455	0	0	124 455

Tableau des amortissements				
	Début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	7 596			7 596
Immobilisations corporelles	115 874	985		116 859
Immobilisations financières				0
TOTAL	123 470	985	0	124 455

2.2. Les charges à payer

Les charges à payer	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 774
Dettes fiscales et sociales	26 199
Autres dettes	
TOTAL	29 974

2.3. Les charges constatées d'avance

	N	N-1
Charges constatées d'avance		
Abonnement de janvier à septembre 2026 pour Le Progrès	151	151
Loyer de janvier 2025 du local administratif Monsols	0	443
Loyer 1 ^{er} trimestre 2025 des 2 garages Monsols		229
Location 1 ^{er} trimestre 2026 du copieur de Monsols	552	552
Remplissage de la cuve de fioul		741
TOTAL	703	2 116

2.4. Les créances et les dettes

Etat des échéances des créances et des dettes				
	Montant brut	Échéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an	Échéances à plus de 5 ans
CREANCES				
Créances de l'actif immobilisé :				
Prêts au personnel				
Dépôts et cautionnement				
Créances de l'actif circulant :				
Créances usagers	133	133		
Créances f hanceurs :				
- MSA	30 577	30 577		
- COR	4 500	4 500		
- CARSAT	10 000	10 000		
- CAF	84 384	84 384		
- ...				
Autres créances	961	961		
Charges constatées d'avance	703	703		
TOTAL	131 258	131 258	0	0
DETTES				
Dettes f hancières				
Emprunts auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes f hancières divers				
Autres dettes :				
Dettes fournisseurs	8 026	8 026		
Dettes f scales et sociales	66 431	66 431		
Autres dettes (à détailler si besoin)				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	74 457	74 457	0	0

2.5. Les fonds propres

Tableau de variation des fonds propres					
Libellé	Solde au début de l'exercice	Affectation résultat	Augmentations	Diminutions	Solde à la fin de l'exercice
Fonds propres sans droit de reprise					0
Fonds propres avec droit de reprise					0
Ecart de réévaluation					0
Réserves					0
- Trésorerie					0
- Autres réserves					0
Report à nouveau	121 028	-28 075			92 952
Excédent ou déficit de l'exercice	-28 075	28 075	528		528
Situation nette	92 952		528	0	93 480
Subventions d'investissement					0
Provisions réglementées					0
TOTAL	92 952	0	528	0	93 480

2.6. Les subventions d'investissement

Subventions d'investissement				
Libellés	Solde à l'ouverture de l'exercice	Augmentation exercice	Diminution exercice	Solde à la clôture de l'exercice
Subventions d'investissement :			0	0
- CAF	5 000		5 000	0
Sous-total	5 000	0	5 000	0
Quotes-parts virées au résultat :			0	0
- CAF	5 000		5 000	0
Sous-total	5 000	0	5 000	0
TOTAL	0	0	0	0

2.7. Les provisions

Tableau des provisions				
	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Provisions pour risques et charges :				0
- Provision pour risques prud'homaux				0
- Provision retraite	36 544	3 461		40 006
Provisions pour dépréciation des stocks				0
Provisions pour dépréciation des comptes de tiers :				0
- Comptes d'usagers				0
- Autres tiers				0
Provisions pour dépréciation des comptes financiers				0
TOTAL	36 544	3 461	0	40 006

2.8. Les fonds dédiés

Tableau de variation des fonds dédiés						
Ressources	Fonds à engager au début de l'exercice	Reports	Utilisation au cours de l'exercice	Transferts	Fonds restants à engager en fin d'exercice	Dont fonds dédiés à des projets sans dépenses au cours des 2 derniers exercices
Subventions d'exploitation						
- MSA Travaux jardin Cabane Pitchouns		10000	10 000		0	
- MSA Amélioration Accueil Enfance		2485,72	2 486		0	
Contributions financières d'autres organismes						
- Projet : xxx	0				0	
TOTAL	0	12 486	12 486	0	0	0

2.9. Les produits à recevoir

Les produits à recevoir	Montant
Créances usagers et comptes rattachés	203
Autres créances	129 461
TOTAL	129 664

3. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT*3.1. Le comparatif des résultats*

Exercice	N	N-1	N-2
Résultat d'exploitation	-1 164	-31 840	-707
Résultat financier	1 692	2 369	2 092
Résultat exceptionnel		1 396	2 135
Impôts			
Excédent ou déficit	528	-28 075	3 520

3.2. Les subventions d'exploitation et prestations de services CAF du Rhône et MSA

Tableau des subventions d'exploitation par nature Et des prestations de services				
Libellés	Montant comptabilisé en N	Montant comptabilisé en N-1	Variation	
			Montant	%
Subventions de fonctionnement :				
- versées par la Commune HVA	20 202	24 579	-4 377	-17,81 %
- versées par la Commune HB	11 472	11 472	0	0,00 %
- versées par la MSA	7 500	7 500	0	0,00 %
- versées par CCSB		6 600	-6 600	-100,00 %
- versées par la CAF	81 307	72 269	9 038	12,51 %
Sous total	120 481	122 420	-1 939	-1,58 %
Subventions affectées à un projet :				
- versées par l'État (Fonjep)	14 214	13 030	1 184	9,09 %
- versées par l'État (DDCS, FNDVA ...)	1 000	2 000	-1 000	-50,00 %
- versées par Conférence des financeurs	11 300	11 300	0	0,00 %
- versées par la CAF	4 500	9 000	-4 500	-50,00 %
- versées par la CCSB	1 300	5 514	-4 214	-76,42 %
- versées par la Communes HVA	27 815	23 439	4 377	18,67 %
- versées par la MSA	12 581	46 131	-33 550	-72,73 %
- versées par d'autres organismes (à détailler)			0	0,00 %
* COR	4 500	4 500	0	0,00 %
* CARSAT	10 000	10 000	0	0,00 %
* Commune St Just d'Avray		104	-104	-100,00 %
* Commune Ranchal		87	-87	-100,00 %
* Canton de Thizy	500	500	0	0,00 %
Sous total	87 710	125 604	-37 894	-30,17 %
Subventions non affectées :	0	0	0	0,00 %
Sous total	0	0	0	0,00 %
TOTAL (I)	208 191	248 024	-39 833	-16,06 %
Prestations CAF :				
- Animation globale	82 646	80 764	1 882	2,33 %
- Animation collective famille	27 650	27 020	630	2,33 %
- Bonus Territoire	18 347	21 755	-3 408	-15,67 %
- LAEP	2 318	4 643	-2 325	-50,07 %
- RPE Pitchouns	24 056	24 839	-783	-3,15 %
- RPE La Ronde des Sapinous	0	10 494	-10 494	-100,00 %
- ALSH	10 280	11 370	-1 090	-9,59 %
- Poste référent jeunes	22 179	22 179	0	0,00 %
- EVS	22 033	27 020	-4 987	-18,46 %
- Régularisation N-1	1	0	0	130,43 %
Prestations MSA :				
- LAEP	1 088	0	1 088	0,00 %
- RPE Pitchouns	1 159	821	338	41,15 %
- RPE La Ronde des Sapinous	0	350	-350	-100,00 %
- ALSH	657	1 125	-468	-41,58 %
- EVS	3 000	3 000	0	0,00 %
- Régularisation N-1		-220	220	-100,00 %
TOTAL (II)	215 413	235 160	-19 747	-8,40 %
TOTAL GENERAL (I)+(II)	423 605	483 184	-59 580	-12,33 %

Tableau des subventions d'exploitation et PS par f hanceur				
Libellés	Montant comptabili sé en N	Montant comptabilis é en N-1	Variation	
			Montant	%
Subventions de l'Etat				
- af éctées à un projet	15 214	15 030	185	1,23 %
- non af éctée			0	0,00 %
Sous total	15 214	15 030	185	1,23 %
Subventions Canton				
- af éctées à un projet	500	500	0	0,00 %
- non af éctée			0	0,00 %
Sous total	500	500	0	0,00 %
Subventions Conférence des Financeurs				
- af éctées à un projet	11 300	11 300	0	0,00 %
- non af éctée			0	0,00 %
Sous total	11 300	11 300	0	0,00 %
Subventions Communes HVA				
- af éctées à un projet	27 815	23 438	4 377	18,67 %
- non af éctée	20 202	24 579	-4 376	-17,81 %
Sous total	48 017	48 017	0	0,00 %
Subventions Communes HB				
- af éctées à un projet			0	0,00 %
- non af éctée	11 472	11 472	0	0,00 %
Sous total	11 472	11 472	0	0,00 %
Subventions de la CAF				
- af éctées à un projet	214 009	239 085	-25 075	-10,49 %
- non af éctée	81 307	72 269	9 038	12,51 %
Sous total	295 316	311 354	-16 037	-5,15 %
Subventions de la MSA				
- af éctées à un projet	18 485	51 207	-32 722	-63,90 %
- non af éctée	7 500	7 500	0	0,00 %
Sous total	25 985	58 707	-32 722	-55,74 %
Subventions de la CCSB				
- af éctées à un projet	1 300	5 514	-4 214	-76,42 %
- non af éctée		6 600	-6 600	-100,00 %
Sous total	1 300	12 114	-10 814	-89,27 %
Autres f hanceurs (à détailler)				
- af éctées à un projet			0	0,00 %
* COR	4 500	4 500		
* CARSAT	10 000	10 000		
* Commune St Just d'Avray		105		
* Commune Ranchal		87		
- non af éctée			0	0,00 %
Sous total	14 500	14 692	-192	-1,30 %
TOTAL	423 604	483 184	-59 580	-12,33 %

Les subventions de la CCSB sont en baisse du fait de l'arrêt de l'activité du RPE du Haut-Beaujolais en septembre 2024. Cet arrêt a aussi entraîné l'arrêt de la subvention de fonctionnement. Afin de maintenir un financement à destination de l'enfance à partir de 2025, une attribution de compensation via la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) a été votée pour la commune de Deux-Grosnes. Le montant de cette Attribution de Compensation est de 11 472 € et elle est versée à VHB chaque année à partir de 2024.

Les subventions de la MSA dans le cadre du dispositif Grandir en Milieu Rural (GMR) sont en baisse du fait d'un nombre moins importants et moins coûteux de projets déposés en 2025 par rapport à 2024 (intervention d'Itinère Conseil, réfection du jardin de la Cabane des Pitchouns). De plus le projet de réfection du jardin extérieur à la Cabane des Pitchouns à Claveisolles a finalement été géré directement par la commune. Ce qui n'a eu aucun impact sur le compte de résultat, les charges et les produits s'annulant, en 2024 comme en 2025.

3.3. Le résultat exceptionnel

Composantes du résultat exceptionnel	N	N-1
Charges		
- 671000 Charges excep. /op.gestion		
- 672000 Charges s/ex antérieurs		
Sous total	0	0
Produits		
- 771000 Pdt excep. s/op gestion		393
- 772000 Pdt s/ex antérieurs		
- 777000 QP subv invest. Af f cpte Résultat		1 003
Sous total	0	1 396
TOTAL	0	1 396

3.4. Les cotisations

Les cotisations inscrites en compte de résultat sont sans contrepartie car elles permettent uniquement d'être adhérent de l'association et de participer à l'Assemblée Générale.

3.5. Les contributions volontaires : état des mises à disposition

Mises à disposition	N	N-1
Locaux Communes :		
* CCSB	8 040	7 460
* CCSBSB	4 292	1 840
* Chambost	277	347
* Chenelette	668	282
* Claveisolles	6 165	5 508
* Deux-Grosnes	3 765	1 518
* Grandris	2 633	3 554
* Lamure sur Azergues	3 981	3 567
* Poule les Echarmeaux	3 186	3 784
* Propières	3 090	3 030
* Saint bonnet des Bruyères	120	411
* Saint Igny de Vers	31	31
* Saint Nizier d'Azergues	257	321
TOTAL	36 506	31 651

4. AUTRES INFORMATIONS

4.1. L'effectif moyen

L'effectif moyen temps plein à la clôture de l'exercice est de 7,80 personnes.

4.2. Fiscalité

L'association tient compte de l'instruction du 15 septembre 1998, ce qui entraîne qu'elle n'est pas soumise à fiscalité.

4.3. Rémunération des dirigeants

La rémunération des organes de direction cadre n'est pas communiquée car cela conduirait indirectement à mentionner une rémunération individuelle.

4.4. Honoraires du Commissaire aux comptes

Le montant des honoraires du Commissaire aux comptes figurant sur le compte de résultat de l'exercice s'élève à 4 188 € et concerne la certification des comptes.

Société de commissariat aux comptes
3 rue du Docteur Charles-Gabriel PRAVAZ
69110 SAINTE FOY LES LYON

Centre social Vivre en Haut du Beaujolais
Association loi 1901

327 Montée des Esses
Monsols
69860 DEUX-GROSNE

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées (exercice clos le 31 décembre 2025)

A l'attention des adhérents du centre social Vivre en Haut du Beaujolais,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.612-6 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L.612-5 du code de commerce.

Fait à Sainte Foy Les Lyon, le 14 avril 2026

Grégory ROJKOFF

✓ Certifié par  yousign

Le Commissaire aux comptes

2S AUDIT

Grégory ROJKOFF